



**RECTICEL**  
Société anonyme  
Siège social :  
Avenue des Olympiades, 2  
1140 Bruxelles (Evere)  
R.P.M. Bruxelles nr. 0405.666.668

Le Conseil d'Administration invite les actionnaires

**LE MARDI 11 MAI 2010**

**À 10 HEURES**

au siège social de la Société, avenue des Olympiades, 2, à Evere

afin de participer à l'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** de la Société.

**Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire**

1. Examen du rapport de gestion social et consolidé du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.
2. Examen du rapport de contrôle social et consolidé du Commissaire sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.
3. **Proposition faisant l'objet de la première résolution :**

Examen des comptes consolidés au 31 décembre 2009.

*Résolution n°1.1* : Approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2009.

*Résolution n°1.2* : Approbation de l'affectation du résultat, à savoir :

Bénéfice de l'exercice :	+ € 5,443,924.48
Bénéfice reporté de l'année précédente :	+ € 29,171,723.51
Résultat à affecter :	= € 34,615,647.99
Dividende brut aux actions (*):	- € 7,232,864.00
Tantièmes statutaires :	- € 108,709.12
Bénéfice à reporter :	= € 27,274,074.87

(\* ) Dividende brut par action de € 0.25, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de € 0.1875 par action ordinaire et € 0.2125 par action VVPR.

4. **Proposition faisant l'objet de la deuxième résolution :**

Décharge à accorder aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.

5. Proposition faisant l'objet de la troisième résolution :

Décharge à accorder au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.

6. Propositions faisant l'objet de la quatrième résolution :

*Résolution n°4.1* : Conformément à l'article 18 des statuts, ratification de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 28 décembre 2009 et remplacement définitif en tant qu'administrateur de Monsieur Jean-Jacques SIOEN, décédé inopinément le 20 novembre 2009, par la société privée à responsabilité limitée « OLIVIER CHAPELLE », représentée par Monsieur Olivier CHAPELLE, représentant permanent, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 pour une période qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

*Résolution n°4.2* : Reconduction du mandat d'administrateur de la société anonyme « POL BAMELIS », représentée par Monsieur Pol BAMELIS, pour une nouvelle période de un an qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2011.

*Résolution n°4.3* : Reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Tonny VAN DOORSLAER pour une nouvelle période de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.

*Résolution n°4.4* : Reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Klaus WENDEL pour une nouvelle période de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.

*Résolution n°4.5* : Election au poste d'administrateur de Madame Jacqueline ZOETE pour une période de deux ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

7. Propositions faisant l'objet de la cinquième résolution :

*Résolution n°5.1* : Election de la société anonyme « POL BAMELIS », représentée par Monsieur Pol BAMELIS, au poste d'administrateur indépendant de la Société, au sens des articles 524 §2 et 526bis §2 du Code des Sociétés. Il répond à tous les critères énoncés à l'article 526ter du Code des Sociétés ainsi qu'aux critères d'indépendance prévus par le Code de Gouvernance d'Entreprise 2009.

*Résolution n°5.2* : Election de Monsieur Klaus WENDEL au poste d'administrateur indépendant de la Société, au sens des articles 524 §2 et 526bis §2 du Code des Sociétés. Il répond à tous les critères énoncés à l'article 526ter du Code des Sociétés ainsi qu'aux critères d'indépendance prévus par le Code de Gouvernance d'Entreprise 2009.

8. Propositions faisant l'objet de la sixième résolution :

Réélection comme Commissaire pour un mandat de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013, de la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée « DELOITTE Réviseurs d'Entreprises », représentée par Monsieur Kurt DEHOORNE, Réviseur d'Entreprises, et fixation des émoluments du Commissaire sur proposition du Conseil d'Administration.

9. Propositions faisant l'objet de la septième résolution :

*Résolution n°7.1* : Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs à € 1,650 par réunion et pour le Président du Conseil d'Administration à € 3,300 par réunion.

*Résolution n°7.2* : Fixation du montant des jetons de présence pour les membres du Comité d'Audit à € 2,500 par réunion et pour le Président du Comité d'Audit à € 3,750 par réunion.

*Résolution n°7.3* : Fixation du montant de la rémunération des membres du Comité de Rémunération et de Nomination à € 2,500 par an et pour le Président du Comité de Rémunération et de Nomination à € 3,750 par an.

10. Propositions faisant l'objet de la huitième résolution :

Nouvelle édition du Plan d'Options sur Actions du Groupe Recticel.

Le Conseil d'Administration a l'intention de publier à la fin de l'année, dans le cadre du capital autorisé, une nouvelle édition du Plan d'Options sur Actions du Groupe Recticel. Il demande à cet effet l'autorisation de l'Assemblée Générale, non pas par obligation légale, mais en concordance avec le Code de Gouvernance d'Entreprise 2009.

L'Assemblée donne son autorisation au Conseil d'Administration afin de, le cas échéant, publier une nouvelle édition du Plan d'Options sur Actions du Groupe Recticel en faveur des cadres dirigeants du Groupe Recticel. En cas de décision en ce sens du Conseil d'Administration, ladite nouvelle édition comprendra l'émission de maximum 600.000 options sur actions, avec une période d'exercice de minimum six ans et une période d'indisponibilité de minimum trois ans, et qui seront allouées gratuitement aux bénéficiaires. Le prix d'émission sera fixé sur la base du cours moyen de l'action Recticel durant la période habituelle précédant l'offre.

\* \* \* \*

Pour pouvoir assister à cette assemblée ou s'y faire représenter, les actionnaires voudront bien se conformer aux dispositions des articles 31 et 32 des statuts.

Conformément aux statuts et à l'article 536 du Code des Sociétés, la date d'enregistrement est fixée au **lundi 3 mai 2010**.

Les propriétaires d'actions au porteur devront, au plus tard à la date d'enregistrement susmentionnée, déposer leur(s) titre(s) auprès du siège social de la Société ou aux sièges, succursales et agences des organismes financiers suivants :

- . Banque Degroof
- . Dexia Banque
- . BNP Paribas Fortis Banque
- . CBC Banque

Les propriétaires d'actions nominatives devront, au plus tard à la date d'enregistrement susmentionnée, avoir fait connaître par écrit au Conseil d'Administration de la Société, le nombre de titres pour lequel ils entendent participer à l'assemblée.

Sans préjudice des dispositions des articles 548 et 549 du Code des Sociétés, les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent faire usage des modèles de procuration tenus à leur disposition aux endroits précités et faire parvenir leur procuration à la Société **au plus tard pour le lundi 3 mai 2010**.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**